

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Rapport

Consultations particulières et auditions publiques dans le cadre de l'étude de la pétition n° 1768-20101019 concernant le traitement des animaux

Procès-verbal de la séance du 17 novembre 2010

et

Recommandations

Dépôt à l'Assemblée nationale : n° 1918-20101130

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 17 NOVEMBRE 2010	2
ORGANISATION DES TRAVAUX	3
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	3
AUDITIONS	3
Groupe de travail sur le bien-être des animaux de compagnie	3
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	3
Ordre des médecins vétérinaires du Québec	3
REMARQUES FINALES	3

ANNEXES

- I. Ordre du jour
- II. Extrait du procès-verbal de la séance de travail du 28 octobre 2010 Procès-verbal de la séance de travail du 23 novembre 2010
- III. Liste des documents déposés
- IV. Rapport

Séance du mercredi 17 novembre 2010

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques dans le cadre de l'étude de la pétition n° 1768-20101019 concernant le traitement des animaux (Décision de la Commission le 28 octobre 2010)

Membres présents:

M. Paradis (Brome-Missisquoi), préside	M.	Paradis	(Brome	-Missisa	ioi).	préside	nt
--	----	---------	--------	----------	-------	---------	----

M. Pinard (Saint-Maurice), vice-président

M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)

M. Billette (Huntingdon)

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)

M. Gaudreault (Jonquière)

M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton)

M^{me} Bouillé (Iberville)

M^{me} L'Écuyer (Pontiac)

M. Mamelonet (Gaspé)

M. Trottier (Roberval)

<u>Témoins</u>:

Groupe de travail sur le bien-être des animaux de compagnie

M. Geoffrey Kelley, président

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

M^{me} Madeleine Fortin, sous-ministre adjointe à la Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Dr Joël Bergeron, président

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 04, M. Paradis (Brome-Missisquoi) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} L'Écuyer (Pontiac) et M^{me} Bouillé (Iberville) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

Groupe de travail sur le bien-être des animaux de compagnie

À 15 h 14, la Commission entend l'exposé de M. Kelley, président du Groupe de travail sur le bien-être des animaux de compagnie.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

À 15 h 22, la Commission entend l'exposé du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Avec la permission de M. le président, M^{me} Fortin dépose le document coté CAPERN-042 (annexe III).

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

À 15 h 38, la Commission entend l'exposé de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants des organismes.

REMARQUES FINALES

M^{me} Bouillé (Iberville) fait des remarques finales.

À 17 h 03, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au vendredi 19 novembre 2010, à 10 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Valérie Roy

VR/mg

Québec, le 22 novembre 2010

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

LE TRAITEMENT DES ANIMAUX

Le mercredi 17 novembre 2010

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

ORDRE DU JOUR

15 h 00 Remarques préliminaires

15 h 15 GROUPE DE TRAVAIL SUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Représenté par : M. Goeffrey Kelley, président

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Représenté par : M^{me} Madeleine Fortin, sous-ministre adjointe à la Direction

générale de l'alimentation

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Représenté par : D' Joël Bergeron, m.v., président

16 h 45 Remarques finales

17 h 00 Ajournement

VR/mjg

Québec, le 15 novembre 2010

ANNEXE II

Procès-verbaux des séances de travail



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Extrait du procès-verbal de la séance de travail du 28 octobre 2010

Pétition concernant le traitement des animaux (1768-20101019)

M^{me} Bouillé (Iberville) présente la pétition qui a été déposée à l'Assemblée nationale.

M^{ne} Bouillé (Iberville) propose la motion suivante :

QU'EN vertu de l'article 64.4 du Règlement, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se saisisse de la pétition présentée par la députée de Taillon concernant le traitement des animaux (1768-20101019).

Après débat, la motion est adoptée à l'unanimité des voix de chaque groupe parlementaire.

Il est convenu que la Commission entende le président du Groupe de travail sur le bien-être des animaux de compagnie, M. Kelley (Jacques-Cartier), ainsi qu'une vétérinaire praticienne en mesure d'informer les parlementaires sur les méthodes de traitement des animaux.

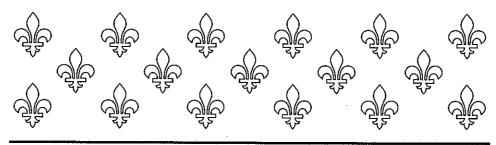
Il est convenu que la Commission délègue l'organisation de ce mandat à son comité directeur.

Extrait certifié conforme

Le secrétaire de la Commission,

Éric Thomassin

ET/mjg Québec, le 29 octobre 2010



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Procès-verbal

de la séance de travail du 23 novembre 2010

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1873-20101111 concernant l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste ainsi que sur les suites à donner à l'étude de la pétition n° 1768-20101019 concernant le traitement des animaux

Séance de travail du mardi 23 novembre 2010

Mandat:

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 1873-20101111 concernant l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste ainsi que sur les suites à donner à l'étude de la pétition n° 1768-20101019 concernant le traitement des animaux

Membres présents :

- M. Pinard (Saint-Maurice), vice-président
- M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
- M. Billette (Huntingdon)
- M^{me} Bouillé (lberville), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture et d'alimentation
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Gaudreault (Jonquière)
- M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton)
- M^{me} L'Écuyer (Pontiac)
- M. Mamelonet (Gaspé)
- M. Morin (Montmagny-L'Islet)
- M. Trottier (Roberval)

Autres députés présents :

- M. Curzi (Borduas)
- M. McKay (L'Assomption)

La Commission se réunit à la salle RC-161 de l'hôtel du Parlement.

À 18 h 24, M. Pinard (Saint-Maurice) déclare la séance ouverte.

- 1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
 - M. le président présente l'ordre du jour (annexe I).

Il est convenu de permettre à M. Curzi (Borduas) et à M. McKay (L'Assomption) de participer à la première partie de la séance.

- 2. <u>Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition</u> nº 1873-20101111 concernant l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste
 - M. Curzi (Borduas) présente la pétition qui a été déposée à l'Assemblée nationale.
 - M. Pinard (Saint-Maurice) propose la motion suivante :

QU'EN vertu de l'article 64.4 du Règlement, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se saisisse de la pétition présentée par le député de Borduas concernant l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste (1873-20101111).

Une discussion s'engage.

À la demande de M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Bouillé (Iberville), M. Gaudreault (Jonquière), M. Trottier (Roberval) – 3.

Contre: M. Bernard (Rouyn-Normanda-Témiscamingue), M. Billette (Huntingdon), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton), M^{me} L'Écuyer (Pontiac), M. Mamelonet (Gaspé), M. Morin (Montmagny-L'Islet) – 7.

Abstention: M. Pinard (Saint-Maurice) -1.

La motion est <u>rejetée</u>, n'ayant pas obtenu la majorité des voix des membres de chaque groupe parlementaire.

3. <u>Statuer sur les suites à donner à l'étude de la pétition n° 1768-20101019 concernant le traitement des animaux</u>

Une discussion s'engage quant aux suites à donner à l'étude de pétition.

Les membres soulignent la qualité des présentations lors des auditions publiques du 17 novembre 2010 par le Groupe de travail sur le bien-être des animaux de compagnie, présidé par M. Geoffrey Kelley (Jacques-Cartier).

Les membres font des observations sur les sujets suivants :

- Importance de retirer les chambres à gaz, de les remplacer par des cabinets d'euthanasie et de mettre en place une réglementation à ce sujet.
- Importance de prendre en considération la santé et la sécurité des travailleurs ayant à effectuer les euthanasies.
- Importance de sensibiliser la population du Québec sur les sujets suivants :
 - o Abandon des animaux;
 - o Reproduction des animaux;
 - o Détention des animaux.
- Importance d'encourager le Groupe de travail sur le bien-être des animaux et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à continuer leurs travaux, en vue d'une prochaine réglementation.

Il est convenu qu'un projet de rapport présentant les observations, les conclusions et les recommandations de la Commission sera préparé et soumis aux membres pour commentaires. Le comité directeur validera le contenu final du rapport en vue d'un dépôt respectant le délai prévu à l'article 64.6 du Règlement.

À 19 h 29, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Valérie Rov

VL/mg

Québec, le 24 novembre 2010

Pierre Paradi

Le président de la Commission,

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÉCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

SÉANCE DE TRAVAIL

Le mardi 23 novembre 2010

Salle RC. 161

ORDRE DU JOUR

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition nº 1873-20101111 déposée par M. Curzi (Borduas) concernant l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste

Statuer sur les suites à donner à l'étude de la pétition n° 1768-20101019 concernant le traitement des animaux

19 h 30 Ajournement

VR/mg

Québec, le 22 novembre 2010

ANNEXE III

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Territoire couvert par les CAPERN-mandataires du MAPAQ en bien-être des animaux de compagnie [Carte géographique]. 8 septembre 2010. 1 f. Déposé le 17 novembre 2010.

ANNEXE IV

Rapport

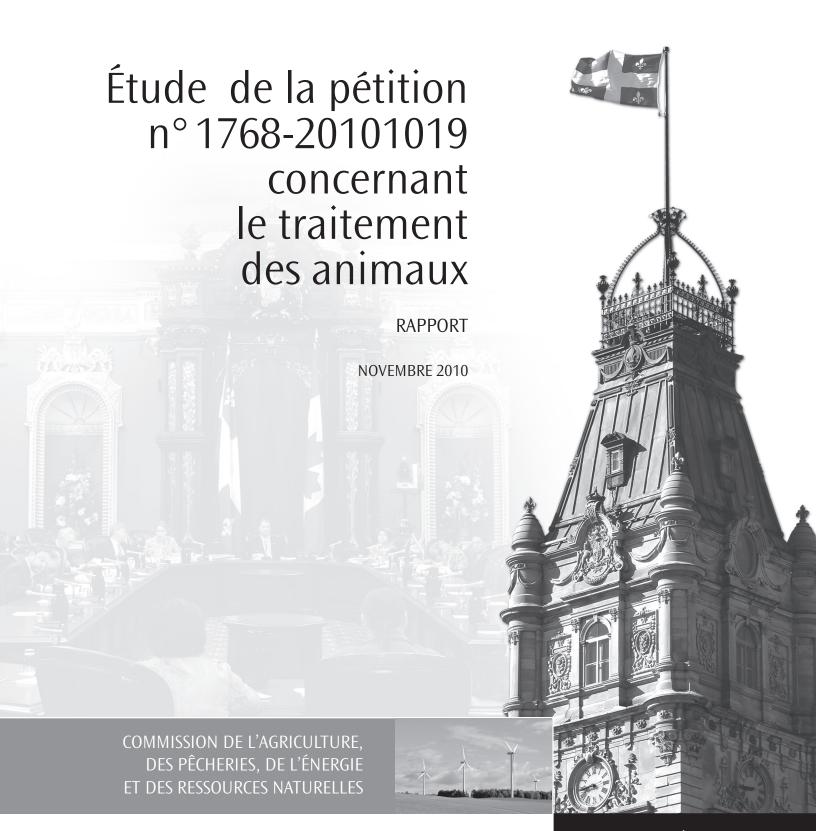


Place aux citoyens





Place aux citoyens



Publié par le Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale du Québec Édifice Pamphile-Le May 1035, des Parlementaires, 3^e étage Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Valérie Roy, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722 Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : capern@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

ISBN: 978-2-550-60570-6 (Imprimé) ISBN: 978-2-550-60571-3 (PDF)

DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Novembre 2010

LES MEMBRES ET LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Le président

M. Pierre Paradis (Brome-Missisquoi)

Le vice-président

M. Claude Pinard (Saint-Maurice)

Les membres

- M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)
- M. Billette (Huntingdon)
- M^{me} Bouillé (Iberville)
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Deltell (Chauveau)
- M. Gaudreault (Jonquière)
- M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton)
- M. Khadir (Mercier)
- M^{me} L'Écuyer (Pontiac)
- M. Mamelonet (Gaspé)
- M. Morin (Montmagny-L'Islet)
- M. Trottier (Roberval)

Secrétaires de la Commission

- M. Éric Thomassin, jusqu'au 1^{er} novembre 2010
- M^{me} Valérie Roy, à compter du 1^{er} novembre 2010

Agent de recherche de la Commission

M. Samuel Houngué

Agentes de secrétariat

M^{me} Maude Gaudreault

M^{me} Marie-Josée Guèvremont

Introduction

Le 17 novembre 2010, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles a entendu le président du Groupe de travail sur le bien-être des animaux de compagnie et député de Jacques-Cartier, monsieur Geoffrey Kelley, la sous-ministre adjointe à la Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), madame Madeleine Fortin et le président de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, le docteur Joël Bergeron.

L'audition a eu lieu dans le cadre du mandat d'initiative que s'est donné la Commission, en vertu des articles 64.4 et 64.6 du Règlement de l'Assemblée nationale à la suite du dépôt de la pétition n° 1768-20101019, signée par 928 pétitionnaires, relativement au traitement des animaux.

AUDITION DES TÉMOINS

Le président du Groupe de travail sur le bien-être des animaux

Le président du Groupe de travail, monsieur Geoffrey Kelley, souligne que le gouvernement est interpellé sur le traitement réservé aux animaux. Il mentionne qu'une autre pétition de 54 000 signatures dénonçant les usines à chiots et le traitement des animaux a circulé dans le passé. Selon lui, les principaux enjeux de la problématique du bien-être des animaux sont notamment : le manque d'inspecteurs, la difficulté d'appliquer le Code criminel¹ à la maltraitance des animaux et les faibles amendes prescrites par la Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., chapitre P-42, ci-après appelée « Loi »).

La sous-ministre adjointe à la Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments

La sous-ministre adjointe, madame Madeleine Fortin, fait part de la complexité et de l'émotivité du débat sur le bien-être des animaux de compagnie et cite quelques chiffres. En 2007, les Québécois se sont départis de 750 000 animaux² et en 2008 seulement, 24 000 chiens et chats ont été euthanasiés³. Aussi, sur les 77 fourrières recensées en 2005, le quart utilisent des cabinets d'euthanasie⁴. Madame Fortin fait ensuite état de la nouvelle orientation⁵ prise par le MAPAQ à la suite du dépôt du rapport Kelley, *Vers un*

Rapport 1

_

¹ L.R.C. 1985, c. C-46; Il faut, pour ce faire, démontrer que ceux qui maltraitent les animaux ont une intention criminelle.

Selon l'Association des médecins vétérinaires du Québec.

³ Selon le rapport *Vers un véritable réseau pour le bien-être des animaux de compagnie.*

Les cabinets d'euthanasie sont étanches, le gaz y est contrôlé et ils reçoivent au plus deux animaux en même temps. Ils sont acceptables comme lieux d'euthanasie des animaux de compagnie, même si l'injection est préférable à l'utilisation du gaz.

L'orientation réside dans la coordination des inspecteurs par une équipe du MAPAQ, dans la signature de quatorze ententes (une avec ANIMA-Québec et treize avec des SPCA-SPA) et dans l'augmentation du nombre d'inspecteurs qui passe de 27 à 40.

véritable réseau pour le bien-être des animaux de compagnie. Il s'agit d'amener les sociétés protectrices des animaux (SPA) et les sociétés pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) à s'unir pour partager le mandat de l'application de la Loi avec le soutien de ANIMA-Québec⁶. La sous-ministre adjointe se dit confiante que le projet de règlement sur la sécurité et le bien-être des animaux que prépare le MAPAQ permettra d'éliminer les méthodes d'euthanasie inacceptables. Elle invite d'ailleurs les citoyens à dénoncer toutes mauvaises pratiques envers les animaux de compagnie dont ils pourraient être témoins.

Le président de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Le président, monsieur Joël Bergeron, qualifie de délicate la pratique de l'euthanasie des animaux, même à l'intérieur de balises sécuritaires. Il mentionne que la surpopulation d'animaux dans les lieux dédiés empêche malheureusement d'écarter cette pratique. Dans ce contexte, il est essentiel qu'elle soit appliquée en respectant le bien-être des animaux et la sécurité des travailleurs impliqués. Il indique sa préférence pour l'euthanasie par injectable sur les cabinets d'euthanasie. Il souligne en même temps qu'on ne peut interdire ces derniers si l'on veut suffire à la demande.

ÉCHANGES ENTRE LES PARLEMENTAIRES ET LES TÉMOINS

L'audition s'est poursuivie avec une période d'échanges entre les témoins et les membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

Les parlementaires conviennent de la nécessité d'éduquer et de responsabiliser davantage la population sur les exigences qu'impose la possession ou l'adoption d'un animal, notamment : sécurité permanente, temps à lui consacrer, alimentation, santé, vaccination et stérilisation. Une telle sensibilisation aurait pour but de réduire le nombre d'animaux potentiellement candidats à une forme d'euthanasie. Ils reconnaissent que la loi actuelle ne permet pas de limiter ou de contrôler la reproduction des animaux de compagnie.

Les témoins expriment la crainte que des exigences trop sévères et trop brusques ne rendent la possession et la vente d'animaux encore plus clandestines. Ils en redoutent les conséquences pour la santé publique. Ils estiment que le projet de règlement en préparation, des inspections plus fréquentes et des amendes plus sévères suffiraient à assurer un contrôle équilibré et acceptable. Ils conviennent que la problématique des usines à chiots et de la traçabilité des animaux est importante. D'ailleurs, le Groupe de travail poursuit sa réflexion à cet égard.

Association nationale d'intervention pour le mieux-être des animaux du Québec. Jusqu'à cette nouvelle orientation, ANIMA-Québec était le mandataire du MAPAQ pour appliquer la Loi sur la protection sanitaire des animaux.

⁷ Refuges, SPA, SPCA et fourrières.

La définition d'usine à chiots varie d'un individu à un autre. C'est pourquoi le règlement limitera à 5 le nombre de chiens ou de chats acceptable dans une telle usine.

Les témoins déplorent l'absence de définition claire des rôles d'ANIMA-Québec, des SPCA et des SPA. Ils estiment que la mise sur pied du Réseau⁹ comblera cette lacune et permettra de mieux coordonner les bonnes pratiques qui seront implantées.

Concernant la demande des pétitionnaires de rendre illégales les chambres à gaz¹⁰, les invités expriment leur accord pour les abolir. Ils interpellent la population pour aider le MAPAQ à déceler de tels lieux. Sur les deux autres points de la pétition (drogue anesthésiante avant injection fatale et interdiction de l'injection intracardiaque), les témoins indiquent aux députés que ces pratiques sont si rares et si exceptionnelles que la législation demandée serait contre-productive.

Les témoins appellent la population à prendre part activement à la consultation publique sur le projet de règlement en préparation.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les parlementaires expriment leur satisfaction sur le déroulement des auditions. Ils saluent le travail des témoins et les explications très pertinentes qu'ils ont fournies au cours des auditions du 17 novembre 2010. Ils apprécient également la compétence et l'ouverture dont ils ont fait preuve lors des échanges.

Les députés reçoivent avec intérêt la demande des pétitionnaires. Comme eux, ils estiment que les chambres à gaz doivent être éliminées parce qu'elles peuvent mettre en danger à la fois le bien-être des animaux et la santé des travailleurs qui les opèrent. S'appuyant sur les dires des témoins, ils estiment que les cabinets d'euthanasie sont une alternative valable si les coûts¹¹ sont raisonnables et n'incitent pas les propriétaires à recourir à des méthodes moins sécuritaires. Quant aux deux autres demandes de la pétition (drogue anesthésiante préalable et interdiction de l'injection intracardiaque), à l'instar des témoins, les parlementaires craignent qu'une législation en ce sens ne soit contre-productive.

Les membres de la Commission circonscrivent la problématique du bien-être des animaux à trois enjeux : l'abandon, la surpopulation et les usines à chiots.

Concernant l'abandon et la surpopulation, la Commission suggère comme moyen d'atténuation, une plus grande sensibilisation et responsabilisation de la population. Quant aux usines à chiots, les élus souhaitent les voir mieux contrôlées et inspectées, tant sur le plan de la détention que celui de la reproduction des animaux. Ils espèrent que le projet de règlement en préparation au MAPAQ encadrera de façon adéquate ces différents aspects du bien-être des animaux et de la sécurité publique. Les membres de la Commission souhaitent également que le Groupe de travail et le MAPAQ se penchent sur une plus grande intégration

Rapport

Ententes entre le MAPAQ, les SPA, les SPCA et ANIMA-Québec.

Les chambres à gaz sont des lieux d'euthanasie d'animaux qui ne respectent aucune norme et qui mettent aussi en danger la santé des exploitants ou des gens du voisinage.

Les témoins n'ont pu donner d'ordre de grandeur pour les coûts qui peuvent varier en fonction des cabinets et de ce qui est inclus dans l'opération.

de la problématique des animaux de compagnie dans la *Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux - Pour une santé bien pensée!* que le ministère a publiée en novembre 2010.

En conséquence, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles recommande :

- > QUE le MAPAQ prenne les mesures nécessaires et s'assure que le règlement en préparation permettra de contrôler et de limiter la reproduction des animaux de compagnie et qu'il interdise les chambres à gaz.
- > QUE le MAPAQ et le Groupe de travail poursuivent et complètent leur réflexion sur la problématique des usines à chiots et sur la traçabilité, en considérant, entre autres :
 - 1. Les usines à chiots comme des entreprises devant détenir des permis d'exploitation et être soumises à des contrôles appropriés.
 - 2. La possibilité de demander aux multinationales d'animaux ou d'aliments animaliers de contribuer à un fonds en vue d'assurer la sécurité et la protection des animaux de compagnie.
 - 3. La possibilité de demander aux vétérinaires de faire des cliniques de stérilisation.
- > QUE le MAPAQ et le Groupe de travail fassent des campagnes de sensibilisation et de responsabilisation auprès de la population, notamment, sur les points suivants :
 - 1. La nécessité, pour certains parents, de résister aux pressions des enfants pour acquérir des animaux de compagnie.
 - 2. La nécessité d'être conscientisés du fait que l'acquisition d'un animal de compagnie est un engagement à long terme.
 - 3. Le fait que la possession d'un animal de compagnie impose des exigences, entre autres, celle :
 - a. De ne pas l'abandonner, même pour une courte période comme les vacances.
 - b. De lui consacrer du temps pour le maintenir propre et en santé.
 - c. Des coûts de son alimentation et de ses vaccinations pour le maintenir en santé.
 - d. De le stériliser pour réduire la reproduction désordonnée et la surpopulation.

SECRÉTARIAT DES COMMISSIONS

Édifice Pamphile-Le May 1035, rue des Parlementaires 3° étage, bureau 3.15 Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722 Télécopieur : 418 643-0248 sec.commissions@assnat.qc.ca

